



Motif injustifié résiliation assurance auto!

Par **joroux29**, le **16/08/2011 à 16:12**

Bonjour, rn J'ai reçu la résiliation de mon contrat auto en juin dernier. rn Le motif en était "Initiative Compagnie". Cela est prévu de part et d'autre dans les clauses dudit contrat. rn Le gros hic, outre le fait que je n'ai aucun sinistre, pas de problème de paiement, et un bonus de 0,50 de plus de 3 ans!; c'est que ce motif m'empêche d'aller vers d'autres compagnies. rn En effet, celles ci trouvent le motif peu clair et refusent tout net de me ré assurer! rn Je me suis d'abord tournée vers le bureau de contrôle des tarifications mais ce n'est pas simple. Puis on m'a dit d'aller voir les courtiers en assurances mais ce ne sont pas les mêmes tarifs. rn Qu'est ce que j'ai comme recours qui m'éviterait de payer beaucoup plus chères d'autres assurances, certes moins regardantes mais qui conviennent moins à mon budget? rn Et que leur ai je fait pour mériter ça? A ce jour, je ne le sais toujours pas! Merci d'éclairer ma lanterne!

Par **amajuris**, le **16/08/2011 à 17:26**

bjr, rn écrivez au médiateur de votre société d'assurance en demandant des explications. rn cdt

Par **joroux29**, le **16/08/2011 à 23:11**

bonsoir, merci pour votre réponse qui me donne un peu d'espoir et un moyen de comprendre un tant soit peu ce qui m'arrive!